Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère chargé de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

cerfa
N° 14734*02

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection de l'environnement

Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception	Dossier complet le	N° d'enregistrement
12/05/14		F01114P0065

1. Intitulé du projet

Prolongement par création d'un chemin de desserte en forêt sur le territoire communal de Montgé en Goële

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom | Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale : Agence des Espaces Verts de la région IDF

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale : M. Dubreuil Christian, Directeur Général

RCS / SIRET : 287 500 052 00066 | Forme juridique : EPA

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
6°d)	Route forestière d'une longueur de 1000 ml

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Prolongement d'une voirie forestière existante par une voie de même gabarit (chaussée 3.5m), sur 700m en création et 300m en réfection.
la création de la voirie se fera par :
- Abattage et dessouchage de l'emprise sur une largeur de 10m
- Création de fossés, terrassement du fond de forme de la chaussée et des accotements
- Constitution de la chaussée du chemin par apport de matériaux, graves.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire

4.2 Objectifs du projet

la création de ce chemin forestier de 1000 mètres de longueur est le prolongement de celui créé en 2013,il doit permettre de constituer l'axe de desserte de la forêt de Montgé (757 ha)
Ce chemin sera accessible aux promeneurs et aux engins forestiers.
La création de ce chemin (continuité)est un préalable nécessaire à l'entretien de la forêt.
La création de la route participera au maintien en bon état sanitaire des peuplements.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Les travaux sont prévus sur une durée de 3 mois et se repartissent en deux phase:
Phase 1 (1.5 mois): Abattage, débardage et dessouchage de l'emprise

Phase 2 (1.5 mois): Travaux de voirie:terrassement,création de la chaussée

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

la nouvelle voirie forestière sera utilisée au grès des exploitations réalisées,moins de 10 passages/jours d'engins de travaux et camions,
et pour l'entretien,moins de 10 passages/jours de véhicules appartenant au gestionnaire de la forêt ou à ses prestataires

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?
La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Aucune procédure administrative.
Le projet s'inscrit en totalité dans un périmètre bénéficiant du régime forestier. Les arbres à abattre ont été martelés par les techniciens de l'Office national des forêts.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
- longueur	1000 m
- largeur d'emprise	10 m
- largeur de chaussée	3.5 m

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Montgé en Goële
Canton du
"bois de Montgé"

Coordonnées géographiques[1] Long. __ ° __ ' __ " __ Lat. __ ° __ ' __ " __

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : **Long.** 2 °45 '17 "98 **Lat.** 49 ° 01' 57" 94

Point d'arrivée : **Long.** 2 ° 45 50 05 **Lat.** 49° 01' 40" 77

Communes *traversées :*

Montgé en Goële

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui [X] Non [ ]

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? Oui [ ] Non [X]

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? Oui [ ] Non [X]

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols
Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Usage actuel : forêt et bois

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ? **Oui** X **Non**

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Commune de Montgé en Goële
POS de 1999,
(PLU, en cours d'élaboration)
Espace boisé classé (EBC)

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ? **Oui** **Non** X

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :
Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	X	☐	ZNIEF de type I Forêt de Montgé Identifiant 110001194
en zone de montagne ?	☐	X	
sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	X	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	☐	X	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	X	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	☐	☒	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	☐	☒	
dans un site inscrit ou classé ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	**Oui**	**Non**	**Lequel et à quelle distance ?**
d'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?
Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? *Appréciez sommairement l'impact potentiel*
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	☐	☒	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☒	☐	Aucune ressource naturelle du sol ou sous sol ne sera utilisée Le terrassement se fera en déblais remblais, apport de matériaux constituant la chaussée 1400 m3
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Compte tenu de la présence à proximité dans la forêt de plantes patrimoniales (Luzule des bois, Maïenthème à 2 feuilles et Osmonde royale) la totalité de l'emprise a été parcourue. cela a permis de confirmer l'absence de ces plantes dans l'emprise du projet. Un habitat d'intérêt régional (CBNBP, 2012) est traversé par le projet (la chênaie frênaie). Une attention particulière sera portée lors du chantier de manière à minimiser l'emprise, les travaux d'abattage et de terrassement auront peu d'impact sur sa typicité et son intégrité.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Pendant la phase du chantier uniquement: Bruit de tronçonneuses et d'engins de travaux
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐ ☐	☒ ☒	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	☒	☐	Le projet rend possible la mise en œuvre d'une sylviculture active de la forêt de Montgé, dans le cadre du régime forestier. Il améliore notablement les possibilités de promenade pour le public.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui ☐ **Non** ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ **Non** ☒ Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le classement en ZNIEFF de type 1 mentionne 3 espèces déterminantes:
La luzule des bois, l'Osmonde royale et la maïenthème à 2 feuilles pour lesquelles, il a été vérifié qu'elles étaient absentes de l'emprise.
Le projet n'impacte pas d'habitats ou d'espèces patrimoniaux.
Il est un préalable nécessaire à la mise en œuvre d'une gestion durable de la forêt de Montgé.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publiée** ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques *5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°* un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	X
5	**Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques *5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°* :** plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Projet (annexe 6) : nous avons retenu le tracé n° 6 présenté dans ce document

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus X

Fait à Paris le, 22/04/2014

Pour le Président du conseil d'administration
des espaces verts et par délégation,
Directeur Général Adjoint
Aménagement des Territoires

Signature

Eric GOULOUZELLE

Annexe n°2 (faisant également fonction d'annexe n°4)

Forêt régionale de Montgé

Plan de situation au 1/25 000ème

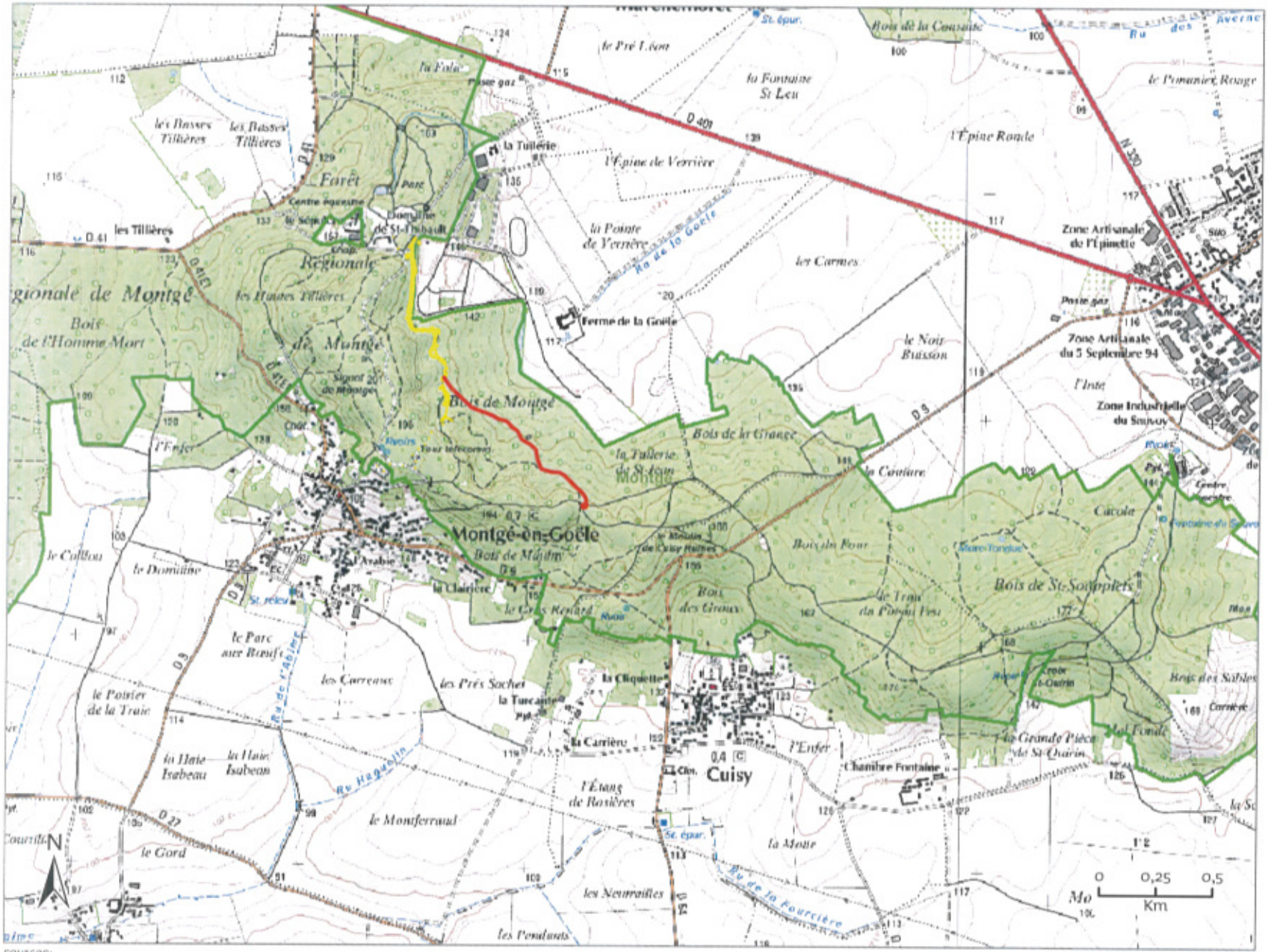

trace propose à la creation en 2014

travaux réalises en 2013
en requalification d'un chemin déjà existant

îledeFrance
Agence des Espaces Verts

sources:
©IAURIF, Source IAURIF, 2000

10/04/14
auteur: leon

Forêt régionale de Montgé

Localisation des prises de vues

Annexe 3A :
prises de vue permettant de situer le projet dans son environnement proche

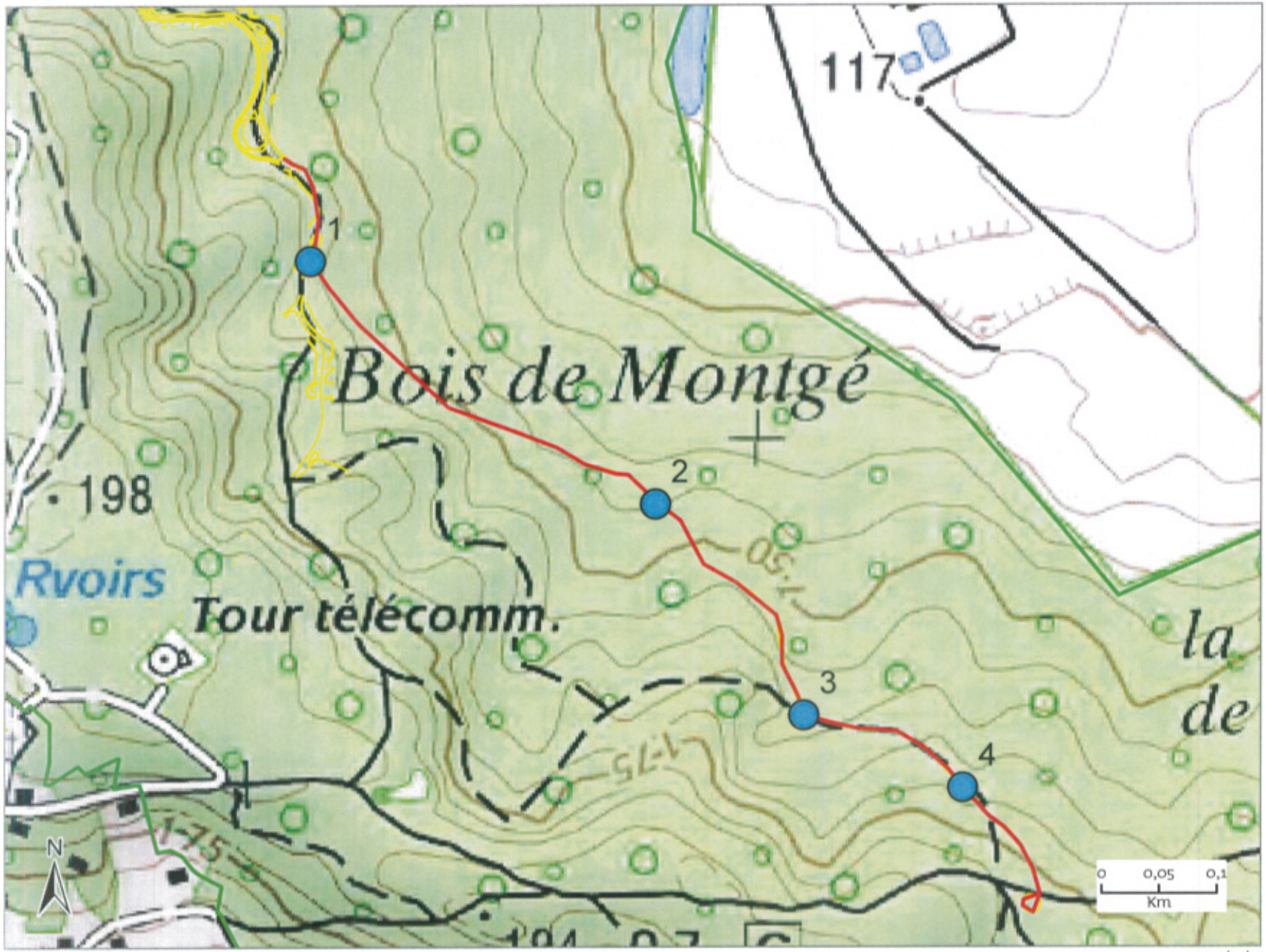

trace propose à la creation en 2014

travaux réalises en 2013

îledeFrance
Agence des Espaces Verts

sources:
©IAURIF, Source IAURIF, 2000

10/04/14
auteur: leon

Forêt régionale de Montgé, photo du projet de route forestière

Photo 1 : A l'ouest, on retrouve essentiellement du châtaignier

Photo 2 : On peut observer que la future route reste sur des espaces quasi plats

Photo 3 : Plus à l'Est, on est en pied de butte ce qui permet de minimiser le terrassement

Photo 4 : A l'Est ,en fin de parcours, reprise du tracé existant à reprofiler

Forêt régionale de Montgé

Annexe 3B

Prises de vue permettant de situer le projet dans le paysage lointain

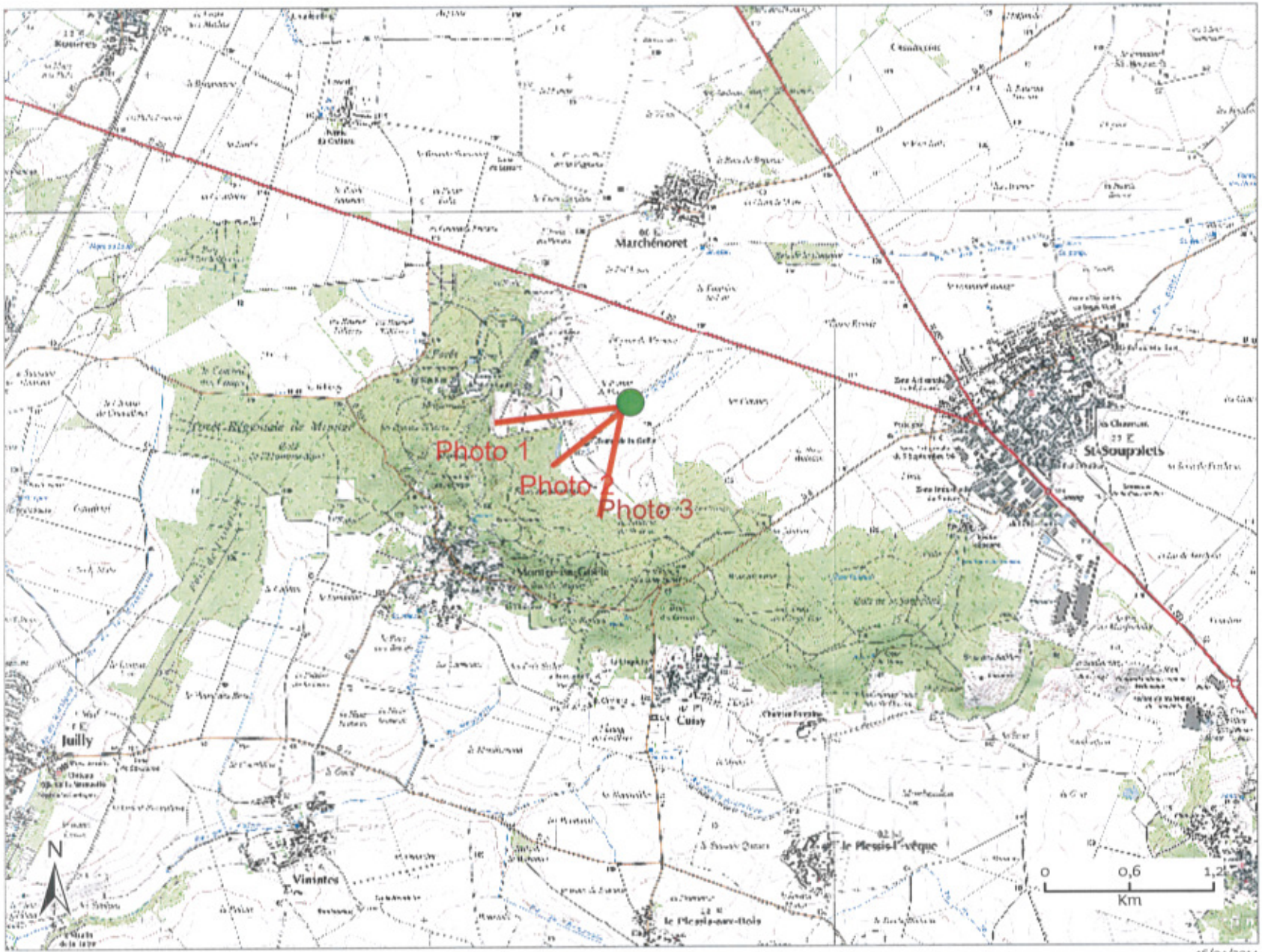

prise de vue

sources:
©IAURIF, Source IAURIF, 2000

16/04/2014
auteur:C Sagnes

îledeFrance
Agence des Espaces Verts

Forêt régionale de MONTGÉ photos prises de l'extérieur (le 14 avril 2014)

Photo 1

Emplacement route forestière réalisée en 2013

Photo 2

les photos 2 et 3 permettent de situer le projet dans le paysage lointain

Photo 3